



**NON!**

## **AU MÉGA-MÉTHANISEUR DE CÉRILLY ET SAINTE-COLOMBE (21)**

**NOUS, PAYSANS, CITOYENS EN-  
GAGÉS, SOMMES RÉUNIS CONTRE LE  
PROJET FOU D'UN DES PLUS GROS  
MÉTHANISEURS D'EUROPE, TOUT  
PRÈS DE CHÂTILLON-SUR-SEINE**

**CE MONSTRE SYMBOLISE  
L'AGRO-BUSINESS ET LE  
GREEN-WASHING.**

**LES AGRICULTEURS, POUR CER-  
TAINS EN DIFFICULTÉ, FLOUÉS PAR  
CE MIRAGE, DEVIENDRONT, SUR  
LEURS TRACTEURS À GASOIL, LES  
PETITS SHADOKS D'UNE USINE À  
GAZ DÉMENTIELLE QUI EXPLOITERA  
ET DÉGRADERA LES RESSOURCES  
NATURELLES D'UN VASTE TERRI-  
TOIRE. ET CE, SANS RÉPONDRE AUX  
ENJEUX CLIMATIQUES.**

**ET CE SONT LES AIDES PUBLIQUES  
EN TOUS GENRES QUI RENDRONT CE  
PROJET RENTABLE !**

**ALORS POUR LE BÉNÉFICE DE  
QUELQUES-UNS, DIJON CÉRÉALES,  
NATURE ENERGY QUI APPARTIENT À  
SHELL ET SES ACTIONNAIRES,  
ACCEPTEREZ-VOUS DE SACRIFIER  
DURABLEMENT VOS CAMPAGNES ET  
VOS LIEUX DE VIE ?**

**NOUS VOUS PROPOSONS QUELQUES  
ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LA VÉRITÉ  
QUE NOUS AVONS RÉTABLIE, FACE  
AUX MENSONGES DE SES  
PROMOTEURS**



## LE MÉGA-MÉTHANISEUR NE SERA PAS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**FAUX!**

LES CHAMPS DE CULTURES ÉNERGÉTIQUES SERONT FAUCHÉS EN MAI, EN PLEINE PÉRIODE DE REPRODUCTION DE LA FAUNE QUI SERA GRAVEMENT IMPACTÉE (OISEAUX ET PETITS MAMMIFÈRES). NOUS CRAIGNONS LA POLLUTION DE L'EAU ET DES SOLS SUR LE SITE SURTOUT PAR L'ÉPANDAGE À TRÈS GRANDE ÉCHELLE DU DIGESTAT.

**ET LES FUITES DE MÉTHANE, ON EN PARLE ?** DE NOMBREUX ACCIDENTS SUR DES MÉTHANISEURS RÉCENTS SONT RÉPERTORIÉS EN FRANCE, ENTRAÎNANT UNE POLLUTION DE L'EAU, DE L'AIR ET DU SOL. LES RISQUES SONT D'AUTANT PLUS GRAVES QUE LE PROJET DE MÉTHANISEUR EST GROS.

## LE MÉGA-MÉTHANISEUR N'ENTRAÎNERA PAS DE NUISANCES

**FAUX!**

LE MONSTRE QU'IL FAUDRA ALIMENTER PAR DES TRACTEURS ET DES POIDS LOURDS OCCASIONNERA UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DU TRANSPORT ROUTIER. **LES NUISANCES SUR LE SITE SERONT INÉVITABLES** (OLFACTIVES, SONORES ET VISUELLES). LA VALEUR IMMOBILIÈRE DES VILLAGES ALENTOUR DIMINUERA CERTAINEMENT.

## LE MÉGA-MÉTHANISEUR NE NUIRA PAS À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

**FAUX!**

DANS UN CONTEXTE D'ALÉAS CLIMATIQUES, **LA PRODUCTION DE SEIGLE FOURRAGER FAUCHÉES EN MAI EN C.I.V.E** (CULTURE INTERMÉDIAIRE À VOCATION ÉNERGÉTIQUE) **À GRANDE ÉCHELLE NUIRA AUX PRODUCTIONS PRINCIPALES ALIMENTAIRES**. SI BESOIN, L'HERBE ET D'AUTRES CULTURES PRINCIPALES SERONT DÉTOURNÉES POUR LE MÉTHANISEUR ET MANQUERONT AUX ÉLEVEURS. LES SOLS VONT S'ÉPUISER. ENFIN, CET ENGAGEMENT VA DURABLEMENT COMPROMETTRE TOUTE RÉVOLUTION AGRO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ ET LOCALE QUI FASSE VIVRE LES CAMPAGNES.

## LE MÉGA-MÉTHANISEUR PRODUIRA UN DIGESTAT NON POLLUANT

**FAUX!**

SON ÉPANDAGE SUR LES TERRES AGRICOLES FAIT CRAINDRE **UNE POLLUTION DES SOLS** (RISQUES DE MICRO-PLASTIQUES, DE FLORE PATHOGÈNE, BACTÉRIES...) **ET DE L'EAU**, PARTICULIÈREMENT EN MILIEU KARTISQUE, EN RAISON DE SA POROSITÉ, CE QUI EST LE CAS ICI DANS LE CHÂTILLONNAIS .

## LE MÉGA-MÉTHANISEUR PRODUIRA UN GAZ VERT POSITIF POUR LE BILAN CARBONE

**FAUX!**

POUR **CHAQUE TONNE DE MÉTHANE PRODUIT**, L'USINE PRODUIRA EN MÊME TEMPS 2,71 TONNES DE CO<sub>2</sub>. CECI REPRÉSENTE 370 000 TONNES DE CO<sub>2</sub> PAR AN, SANS COMPTER LE CO<sub>2</sub> ÉMIS POUR CULTIVER ET TRANSPORTER LES CÉRÉALES JUSQU'À L'USINE, NI LE CO<sub>2</sub> QUI SERA ÉMIS LORS DE L'UTILISATION FINALE DU MÉTHANE (2,75 TONNES DE CO<sub>2</sub> PAR TONNE DE MÉTHANE BRÛLÉ).

## LE MÉGA-MÉTHANISEUR SERA UTILE AU TERRITOIRE

**FAUX!**

FONDAMENTALEMENT PRODUCTIVISTE, **IL NE FERA QU'AGGRAVER LA MORT DE NOS CAMPAGNES** (GRANDES FERMES SANS ÂME, DÉGRADATION DU CADRE DE VIE...) POUR LE BÉNÉFICE DE QUELQUES-UNS...ET NON DES AGRICULTEURS IMPLIQUÉS DANS CE PROJET QUI DEVRONT HONORER LEURS ENGAGEMENTS INTENABLES DE RÉCOLTES SOUS PEINE D'ÊTRE ENCORE PLUS REDEVABLES À DIJON CÉRÉALES. ILS NE SE PARTAGERONT QUE QUELQUES MIETTES DES ÉNORMES BÉNÉFICES DES ENTREPRENEURS.

## NOUS SOMMES DES ÉCOLOS CONTRE TOUT

**FAUX!**

NOS ORGANISATIONS DÉFENDENT **L'AGRICULTURE PAYSANNE, LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA JUSTICE SOCIALE, LE BIEN ÊTRE DE LA POPULATION ET L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES**. NOUS NOUS RETROUVONS LOGIQUEMENT DANS LA LUTTE CONTRE CE PROJET LARGEMENT FINANCÉ PAR L'ARGENT PUBLIC, ET QUI SERA DESTRUCTEUR ET FACTEUR DE PAUVRETÉ, POUR LE TERRITOIRE, SES PAYSANS ET SES HABITANTS.

**CE COMMUNIQUÉ EST UNE RÉPONSE AUX AFFIRMATIONS FALACIEUSES DE DIJON CÉRÉALES QUI ONT FAIT SUITE AU RASSEMBLEMENT DE PROTESTATION DU 8 OCTOBRE 2022 À CERILLY CONTRE LE PROJET DE MÉTHANISEUR GÉANT.**

**POUR PLUS DE DÉTAILS TOURNEZ LA PAGE !**



## FACES AUX MENSONGES QUELQUES ECLAIRCISSEMENTS



### **DIJON CÉRÉALES SE FÉLICITE QUE L'INSTALLATION SOIT SOUMISE AU RÉGIME DE L'ICPE. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?**

Une ICPE est soumise à une réglementation spécifique **à cause des risques environnementaux élevés qu'elle comporte**. Selon le site officiel d'information administrative des entreprises, « Elles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement ». Le classement en ICPE ne signifie donc pas que cette installation protège l'environnement mais au contraire qu'elle le menace.

Un rapport de la Cour des comptes de novembre 2021 note que « les ICPE [concernées] ne sont pas soumises à contrôles périodiques et n'ont lieu d'être contrôlées qu'en cas de plainte ou de signalement ou lors de campagnes "coup de poing" ». Or on comptabilise 3 incidents déclarés par an par méthaniseur en moyenne en France. Pour un projet tel que celui de Cérilly, aux dimensions exceptionnelles, les risques sont démultipliés.

### **IL N'Y A AUCUN RISQUE DE POLLUTION SELON DIJON CÉRÉALES ?**

Pourtant le service de suivi des risques industriels du ministère de la Transition écologique a publié, en septembre 2021, une synthèse des accidents dans la filière. Il en recense 130 en France, entre 1996 et 2020. Dans 77 % des cas, il y a **un rejet de matières dangereuses ou polluantes**. « C'est le phénomène majoritaire, suivi par l'incendie », précise l'auteur du rapport, Aurélie Baraër. Mais ce recensement n'est pas exhaustif. Sur cinq pollutions du méthaniseur d'Arzal en Bretagne par exemple, une seule est comptabilisée dans le recensement ministériel. Le Conseil scientifique national sur la méthanisation, le CSNM, qui réunit des scientifiques réservés sur cette technologie telle qu'elle se pratique aujourd'hui, tient ses propres comptes. Il évalue à 315 le nombre d'incidents en France. Presque trois fois plus que les services de l'État, sur la même période.

**En Bretagne, dans le Jura et dans les Landes, des communes se sont retrouvées privées d'eau potable suite à des accidents de méthanisation.**

### **DIJON CÉRÉALES AFFIRME QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE A PERMIS UNE RÉELLE CONSULTATION DE LA POPULATION.**

**Pour nous, il ne s'agit que d'un ersatz de consultation.** En effet, 99% des enquêtes publiques aboutissent à des avis favorables aux projets soumis. **Dans le cas de Cérilly, sur 320 observations : 21 % sont favorables, 69 % défavorables, et 10 % sans avis tranché.** Malgré donc une large majorité contre le projet, il a été validé lors d'une procédure expresse (un mois seulement d'enquête et ce en pleine élection législative). Le rapport lui-même regrette qu'**une seule réunion publique ait été organisée 3 ans avant la validation du projet. Pour un projet ayant de tels impacts sur la population, des procédures de démocratie participative doivent être mises en œuvre** (information, débats contradictoires, avec prise en compte des résultats effectifs de la consultation). Il est important de rappeler qu'il est déjà prévu de doubler les capacités de ce méthaniseur, mais seulement une fois les autorisations acquises sur le projet initial « réduit » : ça fait moins peur et ce sera ensuite plus simple à faire passer...

## **DIJON CÉRÉALES PRÉTEND QUE LA PROXIMITÉ DU MÉTHANISEUR N'ENTRAÎNERA AUCUNE NUISANCE. NOUS DÉMONTRONS LE CONTRAIRE CONCERNANT**

### **LES NUISANCES LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER :**

Dijon céréales avance le chiffre de 3049 véhicules par jour à Cérilly. Nous nous demandons comment ils ont obtenu ce chiffre car le Conseil départemental comptabilise 1700 véhicules par jour sur la départementale 965 reliant Châtillon à Laignes. Si l'on compte au mois de mai 80 passages de camions et tracteurs par jour (au fort pouvoir de nuisance), on obtient 5% de trafic en plus, soit presque le double du chiffre annoncé par l'entreprise sur cette départementale que Dijon Céréales reconnaît déjà comme « très passante ».

### **LES NUISANCES OLFACTIVES:**

On relève de plus en plus de plaintes de riverains à mesure que la méthanisation se développe en France. Et pour cause, des composants odorants sont émis lors des nombreuses phases de fonctionnement du site : lors du transport, lors du chargement et lors du stockage. Nous relevons sur ce point le silence révélateur de Dijon Céréales...

## **POUR DIJON CÉRÉALES, LA CULTURE DES CIVES N'ENTRERA PAS EN CONCURRENCE AVEC LA CULTURE ALIMENTAIRE.**

Les cultures principales à vocation alimentaire ou fourragère seront implantées mi-mai, après récolte des CIVES. Or la réalité et l'expérience de terrain montrent que les sécheresses printanières se succèdent. L'eau captée par les CIVES ne sera plus disponible pour les cultures alimentaires suivantes, aggravant les conséquences des sécheresses. De fait, la soi-disant culture intermédiaire devient la culture principale puisqu'elle est préjudiciable à la culture qui lui succède. Il y a donc une concurrence directe avec la culture alimentaire.

## **LE MODÈLE AGRONOMIQUE ASSOCIÉ AU MÉTHANISEUR VA PROVOQUER L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS.**

L'intégration du seigle fourrager en tant que CIVE est bien une nouvelle pratique et n'a rien à voir avec les CIPANs (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates), déjà cultivées pour limiter le « lessivage » des nitrates, et donc la pollution des nappes. La CIPAN est réincorporée au sol et bénéficie à la culture principale suivante, ce qui ne sera pas le cas du seigle qui lui, sera exporté. Le carbone ainsi exporté, qui partira en fumée, manquera aux sols qui ne pourra retenir les précieuses matières organiques alors « lixiviées », polluant même les eaux souterraines. Quant au digestat du méthaniseur, qui sera épandu, il ne pourra constituer une « alternative intéressante aux recours aux engrais chimiques » et encore moins « un engrais vert » par sa composition sans azote.

## **LES ÉLEVEURS, DE MOINS EN MOINS NOMBREUX SUR LE TERRITOIRE, SONT ÉGALEMENT MENACÉS.**

Si les récoltes de seigle s'avèrent insuffisantes à l'alimentation de ce monstre, ce qui est probable (voir précédent en Belgique) il faudra apporter coûte que coûte d'autres produits agricoles (herbe et foin, autres céréales) initialement destinés aux animaux, faisant alors monter les prix. Car il est inenvisageable d'arrêter un tel méthaniseur une fois lancé...

## **ENFIN,**

ce projet fou ne constitue qu'une fuite en avant d'un modèle agricole productiviste à bout de souffle, un mirage de revenu à des agriculteurs en crise. Son emprise sera telle que toute évolution de ce territoire agricole vers un modèle agro-écologique et paysan sera durablement compromise.

Ce méga-méthaniseur, ce sont des campagnes mortes pour longtemps... Ne devrions nous pas engager des moyens vers une transition réellement agro-écologique du territoire, avec fermes vivantes intégrées et adaptées aux changements climatiques (sobres et résilientes) ?

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AUSSI COMPLEXE SOIT ELLE, NE DOIT PAS SE FAIRE AU DÉTRIMENT DE L'ENVIRONNEMENT.**

**CONCERNANT LA BIODIVERSITÉ, LES PERSPECTIVES SONT INQUIÉTANTES.**

La création du méga-méthaniseur va entraîner d'importants changements dans les pratiques agricoles, notamment la date de fauche de CIVE sur une très grande superficie. De nombreuses espèces inféodées aux milieux agricoles, présentes sur le secteur et pour la plupart protégées et en mauvais état de conservation, seront alors détruites durant leur reproduction : Busard cendré, Oedicnème criard, Alouette lulu et des champs... Concernant la pollution des eaux et des sols, nous sommes également inquiets : les digestats épandus pourront contaminer les ressources en eau particulièrement sur les sols karstiques du territoire. Nous pouvons également craindre la pollution des sols à grande échelle suite aux épandages : métaux lourds, plastiques, flore pathogène, bactéries...

## **DIJON CÉRÉALES AFFIRME QUE CE PROJET EST EN FAVEUR DES AGRICULTEURS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE, C'EST FAUX, C'EST UN PROJET FINANCIER ET SPÉCULATIF.**

Dijon céréales mettant en avant son image de gentille coopérative paysanne, a créé pour les besoins du projet une filiale, SECALIA, dans laquelle la société Nature Energy est actionnaire. Il s'agit d'une société domiciliée financièrement à Dublin en Irlande, un paradis fiscal. Initialement détenue par deux fonds de pension américain et anglais, elle a été récemment rachetée par Shell. Il ne faut pas penser un seul instant qu'une multinationale se préoccupe des intérêts des agriculteurs, elle œuvre pour ses actionnaires, c'est sa raison d'être. **Les agriculteurs seront assujettis à cette multinationale de l'énergie.**

## **L'OBJET DE SECALIA : PRODUIRE DU «BIO-GAZ» RENTABLE.**

Mais pas pour tout le monde, c'est d'abord un projet financier dont la rentabilité est assurée par des subventions publiques hors normes en regard de l'énergie produite<sup>1</sup>.

**AU NIVEAU NATIONAL D'ABORD POUR LA CONSTRUCTION DES MÉTHANISEURS...**

- En moyenne 700 000 € par emploi direct créé
- Plus de 828 M€ distribués en France pour la construction des méthaniseurs, soit 710 000 € par méthaniseur.
- Plus de 100 M€ de subventions publiques par région.

**... ET ENSUITE PAR LE RACHAT DU GAZ INJECTÉ DANS LE RÉSEAU.**

La somme des subventions atteindra des montants insoutenables de plusieurs dizaines de milliards d'€ chaque année si la filière atteint ses objectifs annoncés : fournir la moitié de la consommation de gaz naturel en France. **Les subventions à la méthanisation ne profiteront pas aux agriculteurs vertueux pratiquant une agriculture durable, mais aux multinationales de l'énergie et aux systèmes agricoles intensifs.** Il eût été beaucoup plus raisonnable d'affecter ces subventions à l'isolation des bâtiments privés et publics, ou à des sources d'énergie plus pérennes et réellement vertueuses pour l'environnement.

## QUI DIT FINANCE DIT CONCURRENCE



### CONCURRENCE À LA SURFACE.

Les effets dus à la concurrence à la surface sont déjà observés depuis plusieurs années dans d'autres pays comme l'Italie par exemple<sup>2</sup>. En France dans certaines régions la densité de méthaniseurs a déjà dépassé le seuil au-delà duquel ils se font concurrence pour leur approvisionnement en matière. Quelle que soit la région, les conséquences négatives déjà observées et quantifiées en Allemagne et en Italie sont un fait<sup>3</sup>.

- Accaparement des terres pour la production énergétique.
- Baisse de la production alimentaire.
- augmentation du coût de la nourriture et des terres.
- dégradation des sols.
- augmentation de l'usage de pesticides.

L'accaparement des terres pour la production énergétique se fait au détriment des cultures alimentaires, des cultures dédiées à l'élevage et des agriculteurs au profit des multinationales du gaz<sup>4</sup>.

### CONCURRENCE FINANCIÈRE.

Selon une récente étude du CNRS, les revenus des agriculteurs-méthaniseurs sont plus qu'incertains à terme, et particulièrement pour les usines de méthanisation de gros tonnages<sup>5</sup>.

La rentabilité subventionnée d'un méthaniseur étant meilleure sur le court terme que la production alimentaire ou pour l'élevage, les compétitions financières sont là<sup>6</sup>:

- avec la hausse du foncier, la méthanisation entre en compétition directe avec les primo-accédants à l'agriculture.
- en provoquant une hausse des prix du fourrage, de la paille etc., la méthanisation devient plus rentable que l'alimentation des élevages viande ou laitier.

### QUI DIT CONCURRENCE DIT GAGNANTS ET PERDANTS.

**IL Y A DÉJÀ DES CESSATIONS D'ACTIVITÉS DE MÉTHANISEURS ET ON REMARQUE QUE<sup>7</sup>**

celles des méthaniseurs-injecteurs qui injectent directement le gaz produit dans le réseau et celles des méthaniseurs (agricoles) qui s'alimentent avec des déchets et des productions agricoles sont bien supérieures comparées à leur représentation numérique. Or, injecteur de gaz et agricole sont les deux caractéristiques du méthaniseur de Cérilly ce qui hypothèque d'autant plus sa pérennité.

En conclusion ce projet n'a pas d'autre but que de **capter les diverses subventions publiques** attribuées à la méthanisation, **au profit des multinationales de l'énergie** et n'a pas le moindre fondement écologique, environnemental, ou de préservation des ressources agricoles.



**NON!**

## **AU MÉGA-MÉTHANISEUR DE CÉRILLY ET SAINTE-COLOMBE (21)**

**NOUS INVITONS DIJON CÉRÉALES ET LES  
ÉLU-ES LOCAUX À UN DÉBAT PUBLIC POUR  
ENVISAGER D'AUTRES SOLUTIONS  
ÉNERGÉTIQUES. NOUS APPELONS TOUS LES  
CITOYENS À REJOINDRE NOTRE COMBAT.**

**NOUS CONTACTER / NOUS SUIVRE**

[contact@lgcc.fr](mailto:contact@lgcc.fr)

[lagrandecotechatillonnaise.com](http://lagrandecotechatillonnaise.com)

